

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi treize novembre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Marouane **ACHRIT** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Céline **BOUTE** (procuration Grégoric **FAUCON**), Gemma **VERSCHUUR** (procuration Geoffrey **RUIZ**), Levent **OZKAN** (procuration Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 35

N° 2020/13.11/01

DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Monsieur Jean-Claude FEUGAS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que dans les communes de 3.500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret N° 2016-841 paru le 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit comporter les informations suivantes :

* les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'établissement de coopération intercommunale de regroupement ;

* les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant des autorisations de programme ;

* des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Afin d'éclairer la préparation du Budget Primitif 2021 dont le vote est programmé le 11 décembre prochain, le débat d'orientations s'appuiera sur le rapport d'orientations budgétaires incluant :

1) la présentation des dispositions du Projet de Loi de Finances ayant un impact sur les finances des collectivités locales ;

2) les évolutions attendues des principales ressources du budget communal 2021 (dotations et fiscalité) ;

3) les tendances estimées des principaux postes de dépenses : masse salariale, dette, charges de gestion, subventions avec un focus particulier sur la dette (annexe Dette) ;

4) les conséquences en terme de marge de manœuvre et d'autofinancement (annexe Analyse financière) ;

5) la présentation du programme d'investissement et ses conditions de financement (annexe PPI).

❶ PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES ET SES IMPACTS SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 a été présenté par le Gouvernement le 28 septembre dernier et poursuit actuellement son jeu de navette parlementaire entre Assemblée Nationale et Sénat, avec son lot d'amendements habituels, pour un vote définitif dans les derniers jours de décembre.

Le fait marquant de ce PLF tient évidemment à l'impact de la crise sanitaire qui a profondément perturbé les grands agrégats économiques en 2020, et dont la persistance sur 2021 contribue à entretenir les incertitudes. Quelques chiffres marquants, pour mesurer les écarts entre ce que la Loi de Finances 2020 avait prévu, et la réalité à l'aune de la crise :

- * croissance économique prévue à + 3 %, estimée à - 10 % ;
- * déficit public souhaité à - 2 % du Produit Intérieur Brut (PIB), estimé à - 10 % ;
- * endettement public souhaité à 99 % du PIB, estimé à 118 %.

Le déficit et l'endettement public ont été creusés par les moindres rentrées fiscales (impôt sur les sociétés, TVA, impôt sur le revenu, taxes sur les carburants) et par l'explosion des dépenses (indemnisation du chômage partiel, aides directes et garanties d'emprunts aux entreprises).

Dans ce PLF 2021, l'État s'inscrit dans un objectif volontariste de redressement de ces trois grands indicateurs, basé sur une hypothèse de sortie de crise et d'efficacité du plan de relance national, amenant aux variations suivantes :

- * croissance économique de + 8 % ;
- * déficit public ramené à - 6, 7 % du PIB ;
- * endettement public en léger recul à 116 %.

L'État entend également poursuivre la baisse des impôts : - 2,5 milliards pour les ménages, avec la suppression de la taxe d'habitation, et - 10,5 milliards pour les entreprises, avec la baisse des impôts de production, ces deux mesures ayant un impact direct sur les recettes fiscales des collectivités locales.

Concernant la Taxe d'Habitation (TH), le principe de sa suppression est déjà acté et enclenché depuis la Loi de Finances 2018, mais ce sont les conditions de son application qui changent à partir de 2021. Jusqu'à présent, les 80 % de ménages les moins favorisés se sont vu progressivement exonérer de leur TH (1/3 en 2018, 2/3 en 2019, et la totalité en 2020), et l'État se substituait à eux par le mode du dégrèvement pour le paiement de cet impôt revenant aux collectivités locales.

Celles-ci continuaient donc à percevoir comme auparavant le produit de la TH, la seule différence étant que l'État payait à la place du contribuable. En 2021, la modalité d'application de la suppression de la TH change fondamentalement : en premier lieu la mesure est étendue aux 20 % des ménages les plus favorisés, avec un étalement identique en trois tiers de la suppression sur 2021-2022-2023, mais surtout en second lieu, la TH en tant qu'impôt local disparaît (elle devient un impôt national pour les ménages qui continuent à la payer en 2021 et 2022), et la compensation de sa perte aux collectivités locales ne prend plus la forme du dégrèvement, mais d'une dotation de compensation. Cela signifie en clair que l'État ne se substituera plus aux contribuables pour payer aux collectivités un impôt local (puisqu'il n'existe plus ...), mais qu'il met en place pour les collectivités une compensation du montant du produit de la TH disparue. Exemple concret à l'échelle de la commune de Lormont : en 2020 la Ville a perçu environ 13 millions de fiscalité directe (7 millions de foncier bâti et 6 millions de Taxe d'Habitation, dont 5 millions de produit direct et 1 million de compensation pour exonérations), en 2021 elle devrait percevoir, à périmètre de bases et de taux constants :

* les 7 millions du foncier bâti communal ;

* zéro de Taxe d'Habitation ;

* 4 millions de foncier bâti que percevait jusqu'à présent le Département ;

* 2 millions de compensation (correspondant à l'écart entre les 13 millions de 2020 et les $7 + 4 = 11$ millions de 2021), qui seront techniquement amenés par l'application d'un coefficient correcteur de 1,2 calculé par les services fiscaux ($11 \text{ millions} \times 1,2 = 13 \text{ millions}$).

A propos de la perte du produit fiscal de foncier bâti que percevaient jusqu'à présent les Départements (qui est donc transféré à l'échelon fiscal communal), ceux-ci seront compensés par le versement d'une partie du produit de la TVA nationale. Idem pour les Intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent de la TH, elles seront compensées de leur perte par un reversement de TVA nationale.

Les communes ne devraient donc en théorie pas subir de perte fiscale, puisque l'État garantit la neutralité de la suppression de la TH par transfert du foncier bâti départemental et application d'un coefficient correcteur. En revanche, il était évident que cette réforme allait avoir des conséquences sur le calcul des potentiels fiscaux qui entrent en compte dans la détermination des dotations de péréquation, avec potentiellement des conséquences négatives pour des communes du type de Lormont : le PLF 2021 neutralise pour le moment ces éventuelles conséquences, en figeant les références pour 2021 et 2022, et en prévoyant une application lissée de 2023 à 2028.

A côté de ces impacts de la suppression de la TH, qui était déjà annoncée et connue, le PLF 2021 ajoute une nouvelle couche de réforme d'impôts locaux, en ciblant les impôts de production économiques au nom des mesures de soutien aux entreprises. Il prévoit ainsi une baisse d'impôts locaux de 10,5 milliards, répartis en :

* - 7,25 milliards sur la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par les Régions ;

* - 1,5 milliard sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) perçue par les Intercos ;

NB : la CVAE et la CFE sont les deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, qui avait remplacé la Taxe Professionnelle supprimée en 2011.

* - 1,75 milliard sur le Foncier bâti industriel et commercial perçue par les communes (correspondant en gros à une réduction de 50 % de leurs bases pour ces établissements).

Pour les deux premières lignes, l'État prévoit de compenser encore une fois par la redescende vers les Régions et les Intercommunalités d'une fraction du produit de la TVA nationale et pour la troisième qui concerne les communes, par la mise en jeu du coefficient correcteur déjà utilisé pour la compensation de la réforme de la TH. Autant dire que la compréhension et l'analyse des documents transmis par les services fiscaux en 2021 risque de s'avérer délicate ...

Les Élus locaux expriment d'ailleurs leur méfiance sur ces différentes réformes fiscales, en sachant qu'une compensation présentée comme égale la première année est tout à fait susceptible de s'éroder dans le temps et que la transformation d'impôts anciennement locaux en émargement à des fractions d'impôts nationaux leur retire tout pouvoir de taux. Ils y voient une évidente re-centralisation de la matière fiscale de leurs territoires, une regrettable perte d'autonomie financière et une dilution du lien avec le contribuable local. Concrètement au niveau communal, la Ville ne pourra plus agir désormais que sur le seul taux du Foncier (bâti et non bâti) et fera supporter le poids de la fiscalité locale sur les seuls propriétaires (les administrés locataires ne seront plus assujettis à aucune contribution).

A côté de ce volet fiscal très chargé, le volet des Dotations aux collectivités locales s'inscrit quant à lui dans la continuité. Il faut rappeler qu'après la période 2014-2017 où la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avait connu une sévère ponction (- 40 % de baisse au cumul) pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques, l'État s'est engagé à partir de 2018 dans une autre logique de relation avec les collectivités : plus de baisse de la DGF, mais un engagement des collectivités à limiter la progression de leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement.

Cet engagement a été contractualisé et rendu obligatoire pour les 322 collectivités les plus importantes (Régions, Départements, Métropoles, grandes villes présentant un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'€). Il était question d'étendre la contractualisation à un nombre plus important de collectivités, mais la crise actuelle conduit à mettre cet objectif entre parenthèses, de même d'ailleurs que le respect strict des limitations pour les collectivités concernées.

Ainsi l'enveloppe globale des Dotations reste stable, mais toujours avec la mise en jeu de variables d'ajustement à l'intérieur, dans une logique de « vases communicants ». En effet, pour assurer la poursuite de la progression des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Rurale), destinées à réduire l'écart de ressources entre collectivités riches et pauvres, identique à l'effort de 2020 (+ 180 millions d'€), l'État finance cette augmentation par un prélèvement sur la dotation forfaitaire de la DGF. Il assure aussi la DGF supplémentaire à distribuer liée aux augmentations de population et au développement de l'intercommunalité par un recours à ce même prélèvement, complété de légères ponctions sur d'autres dotations comme la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

On peut donc dire que l'État accorde des augmentations de dotations aux collectivités, mais que celles-ci s'autofinancent de manière contrainte.

Du côté des Dotations d'investissement, le PLF prévoit une progression de + 8 % du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), proportionnelle à la reprise des investissements des collectivités attendue en début de mandat et une stabilisation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le milliard supplémentaire de DSIL que l'État a annoncé dans le Plan de Relance national serait donc un engagement valable uniquement pour le moment sur la période du deuxième semestre 2020, dont nous attendons d'ailleurs les effets (plusieurs dossiers déposés à ce titre auprès de la Préfecture, toujours en attente d'arbitrages ...).

Enfin le PLF ne dit pas un mot sur d'éventuelles mesures de soutien aux collectivités locales dans le cadre de la crise (aide à la prise en charge des dépenses de protection sanitaire, compensation des pertes de recettes fiscales et tarifaires liées au ralentissement général de l'activité) ; ce sujet est renvoyé à une loi de finances rectificative spécifique devant intervenir d'ici la fin de l'année.

L'État maintient donc encore son cap de stabilité globale des Dotations aux collectivités, mais jusqu'à quand ? 2022 sera une année d'élection présidentielle, donc sujette à une Loi de Finances d'attente et de transition, mais à partir de 2023, on peut redouter de voir les collectivités locales associées au nécessaire effort de redressement d'après crise économique et de financement des baisses d'impôts récemment accordées ...

② ÉVOLUTIONS ATTENDUES DES PRINCIPALES RESSOURCES DU BUDGET COMMUNAL

A- Les Dotations (41 % des recettes)

A la lecture du PLF, on peut estimer que la principale recette de la Ville, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), devrait continuer à progresser sur les mêmes bases que l'année dernière (de l'ordre de + 3,5 %, soit + 360.000 €), puisque l'augmentation globale de 180 millions affectée à la DSU et à la DSR est identique à celle attribuée en 2020. La Dotation Politique de la Ville (DPV), complémentaire à la DSU, stable au niveau national, devrait donc être reconduite pour la Ville à la même hauteur qu'en 2020, en espérant que l'«accident» de 2019 ne se reproduira pas (division brutale de moitié de l'attribution).

A côté, on peut penser que la DGF devrait diminuer d'environ 2 % (- 60.000 €), sachant que le léger supplément amené par la prise en compte de l'évolution démographique de la commune (+ 250 habitants estimés en 2021, soit + 25.000 €) sera bien inférieur à la contribution habituelle prélevée pour le financement de la péréquation nationale (estimation - 85.000 €).

En revanche, les variables d'ajustement utilisées traditionnellement par l'État pour financer ses concours aux collectivités locales, se traduisant par des diminutions régulières des compensations de fiscalité sur ces dernières années, devraient être épargnées en 2021. La Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle, érodée depuis deux ans, ne devrait pas connaître de ponction à l'échelon communal (contrairement aux Régions et aux Départements).

Enfin, on peut rappeler que la Ville est exonérée du fait de son statut de Ville DSU de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), qui est un autre outil de péréquation des ressources locales, auquel Bordeaux Métropole et ses communes membres contribuent.

B- Les recettes Fiscales (49 % des recettes)

Comme il l'a été largement développé dans l'analyse du PLF, le périmètre des impositions directes au profit de la Ville (environ 13 millions d'€) devrait être largement bouleversé, avec la perte par rapport à 2020 de l'intégralité des bases de TH et de la moitié des bases du Foncier Bâti industriel et commercial, mais la compensation intégrale de leur produit par la récupération des bases du Foncier bâti du Département et l'application d'un coefficient correcteur d'ajustement. Il faudra être particulièrement vigilant lors de la communication de l'état des bases fiscales par la DGFIP en mars prochain pour vérifier la réalité de ces garanties annoncées par L'État.

Au delà de ces modifications de périmètre, la prévision des recettes fiscales directes (produit = bases x taux) repose chaque année sur trois composantes :

* la revalorisation indiciaire des bases des locaux décidée par l'État : sachant qu'elle est indexée sur l'inflation de l'année écoulée, le coefficient de revalorisation sera très faible en 2021 (inflation estimée à + 0,2 % seulement, compte tenu du ralentissement brutal de l'économie), alors qu'elle avait été de + 1,2 % l'année dernière. Ainsi la revalorisation indiciaire qui avait amené 150.000 € supplémentaires en 2020 ne devrait amener que 25.000 € en 2021 ... ;

* la progression physique des bases, découlant de l'apparition de nouveaux logements sur le territoire : l'estimation de 200 logements environ livrés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 qui produiront de nouvelles bases taxables sur 2021 (à vérifier lors de la Commission Communale des Impôts Directs qui se tiendra en février ou mars) devrait représenter une augmentation des bases de + 1,6 %, soit + 225.000 € ;

* la variation des taux d'imposition votés par la Ville : depuis 1997, soit 23 ans, la politique municipale a réussi à maintenir son objectif constant de gel des taux de TH et de Foncier, bâti et non bâti, pour ne pas accentuer la pression fiscale sur les Lormontais. Concrètement, une augmentation de 1 % des taux rapporterait 130.000 € de recettes supplémentaires au budget communal. Pour 2021, le postulat de départ de ces orientations budgétaires repose toujours sur l'objectif de ne pas toucher aux taux de fiscalité. Mais dans l'hypothèse où les nouvelles bases communiquées par la DGFIP en mars se révéleraient inférieures à la prévision du produit fiscal global envisagé (14.200.000 €), il conviendrait alors de faire un choix au moment du vote des taux à effectuer au plus tard la mi avril chaque année :

~ soit augmenter le taux du Foncier bâti (et non bâti), seul impôt désormais maîtrisé par les communes, pour combler l'écart de produit prévisionnel inscrit au budget ;

~ soit rester sur une politique de non augmentation et ponctionner alors la réserve budgétaire de la Ville pour compenser l'écart.

A côté du produit de ces impôts directs qui représentent 84 % des recettes fiscales de la Ville, on peut tabler à propos des principaux impôts indirects sur une stabilité des recettes de la taxe locale d'électricité et de la taxe sur la publicité extérieure et sur une remontée des droits de mutation à un niveau normal, après la perte de - 20 % liée en 2020 au ralentissement économique.

Enfin, concernant la dotation de croissance et de solidarité versée par Bordeaux Métropole (qui est classée comptablement non pas en dotation mais en recette fiscale, puisqu'elle repose sur une redistribution d'une partie de la fiscalité économique de l'intercommunalité), l'hypothèse est faite de sa stabilité, même si l'évolution de son enveloppe pourrait souffrir là aussi de la crise économique qui érode les rentrées de valeur ajoutée sur le territoire métropolitain.

C- Les Autres recettes (10 %)

Les autres recettes du budget communal sont constituées des produits reçus en subventions et participations diverses et en recettes issues des services offerts à la population.

En général leur évolution est relativement stable ; à noter que les recettes tarifaires attendues des différents services (restauration scolaire, accueils périscolaires, piscine, médiathèque, salle de spectacle) sont rehaussées à leur niveau normal après les pertes de 2020 liées au confinement et à l'arrêt de certaines activités. Il n'est a priori pas prévu à ce stade de la préparation budgétaire de proposer une augmentation des différents tarifs en 2021, compte tenu de la situation délicate des ménages Lormontais, encore plus en cette période.

Au final, à ce stade de la préparation budgétaire, il est donc envisagé une légère progression des recettes de fonctionnement pour 2021, de l'ordre de 2,5 %, amenée essentiellement par la péréquation, l'évolution des bases fiscales directes, et le retour à une configuration d'activité normale, ce qui reste malheureusement une hypothèse à vérifier, au regard de l'incertitude de l'évolution du contexte sanitaire.

③ TENDANCES DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

A- La masse salariale (54 % des dépenses)

Sur l'exercice en cours **2020**, on s'oriente vers une progression de la masse salariale de l'ordre de **+ 3 %** ; pour **2021**, l'objectif pourrait être de tendre toujours vers **+ 3 %**, soit + 550.000 € environ, en se basant sur les hypothèses suivantes :

- * pas d'augmentation du point d'indice prévue à ce jour ;
- * application des mesures du Plan Parcours Carrières et Rémunérations désormais achevée ;
- * évolution du Glissement Vieillesse Technicité (avancement à l'ancienneté et suite à réussite à concours et examens) comparable à celui de 2020 ;
- * prise en compte d'une prime de précarité qui s'appliquera aux contrats de non titulaires inférieurs à 12 mois ;
- * progression des effectifs pour continuer à répondre aux besoins de la population en augmentation régulière (+ 4.000 habitants en 10 ans), dans le secteur scolaire notamment et effort particulier sur le renforcement de la police municipale.

B- La dette (5 % des dépenses)

Le poste de la Dette est particulièrement maîtrisé : aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé depuis février 2010 et les anciens emprunts structurés ont tous été sécurisés et transformés en taux fixe avec l'aide du Fonds de Soutien.

L'encours de la dette est aujourd'hui composé de 7 emprunts, dont 88 % en taux fixe et 12 % en taux variable. Le taux moyen se situe à 2,8 %.

Un emprunt arrivera à extinction en 2021, et ne resteront plus ensuite que les 6 emprunts (ex-structurés) auprès de l'établissement bancaire SFIL-CAFFIL, dont l'amortissement court jusqu'en 2028 pour le plus important, et 2040 pour les autres.

Pour apprécier la capacité de désendettement d'une collectivité, l'État utilise un ratio qui rapporte son encours de dette restant dû à son épargne annuelle dégagée : ce ratio exprime le nombre théorique d'années d'épargne qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette si elle affectait l'intégralité de son épargne annuelle à cette tâche. L'État préconise aux collectivités de ne pas dépasser le seuil critique de 12 années et de se considérer en situation normale autour de 6/7 ans. Actuellement, Lormont se positionne sur un ratio net aux alentours de 7 ans, déduction faite de l'aide du Fonds de Soutien qui couvre environ 1/3 de la dette.

L'annuité nette à rembourser sur les prochaines années (annuité brute – aide du Fonds de soutien déduite) se stabilise aux alentours de 1.500.000 € - 1.700.000 €, ce qui représente une charge inférieure à 5 % des recettes de fonctionnement.

La stratégie de la Ville en matière de Dette repose sur deux postulats :

* s'efforcer de ne pas augmenter le niveau d'endettement, en s'autorisant à ne mobiliser de l'emprunt nouveau qu'à hauteur du capital de dette remboursé chaque année : par exemple en 2021 où la Ville remboursera 1.700.000 € de capital sur son stock d'emprunts existants, elle ne devrait en théorie pas emprunter au delà de 1.700.000 € de nouveaux contrats, pour stabiliser son encours de dette. C'est sur cette hypothèse qu'est d'ailleurs envisagé le Plan Pluriannuel d'Investissement, qui sera abordé plus loin ;

* différer autant que faire se peut la mobilisation de nouvel emprunt, car en mobilisant par exemple 1.700.000 € en 2021, certes le niveau d'endettement reste stable, mais une annuité nouvelle de remboursement est bien générée, à hauteur de 100.000 € environ (hypothèse d'un taux de 1 % sur 20 ans), à intégrer en dépense nouvelle au budget. C'est pourquoi la Ville s'efforce de reculer au maximum le recours à l'emprunt, objectif qu'elle arrive à atteindre depuis 10 ans.

L'annexe « Dette » reprend en détail les indicateurs développés ci-dessus.

C- Les dépenses de fonctionnement des services (24 %)

Ce chapitre comprend les achats en fournitures et en prestations nécessaires à l'exécution des missions de la commune : fluides, entretien des bâtiments et du matériel, assurances, téléphonie, informatique, denrées pour la restauration, fournitures scolaires, prestations TAP, spectacles culturels, acquisitions médiathèque, manifestations, etc ...

L'exercice 2020 a été particulièrement perturbé dans son exécution, puisque il a fallu composer d'un côté avec des dépenses imprévues de protection sanitaire nécessaires pour réagir à la crise, mais d'un autre côté avec la sous consommation de nombreuses lignes de crédits (annulation de manifestations, de spectacles culturels, économies de fonctionnement en lien avec le confinement et le ralentissement ou l'arrêt d'activités).

Pour 2021 il apparaît acquis que les dépenses de protection sanitaire vont devoir se poursuivre, et que les dépenses de fonctionnement devraient retrouver a priori un niveau « normal », ce qui conduit à rehausser les crédits prévisionnels 2021 de 250.000 € par rapport à ceux réalisés en 2020. Mais l'incertitude reste grande au regard de la durée de la crise à prévoir ...

D- Les subventions (13 % des dépenses)

Ce chapitre couvre les subventions en direction des Établissements publics, principalement le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique petite enfance (SIVU) et au bénéfice des Associations. Il convient de tabler en prévisionnel sur une augmentation globale de ce chapitre de 200.000 €, sachant que les trois principaux opérateurs du territoire, SIVU, CCAS et Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), solliciteront certainement des compléments en lien avec la progression de leur masse salariale, à affiner en cours d'année.

Ces crédits supplémentaires sont aussi destinés à alimenter un fonds de soutien en direction des associations, que la Ville souhaite mettre en place pour contribuer à aider les structures les plus touchées financièrement par la crise (selon des modalités qui sont précisées dans une délibération proposée à ce conseil municipal). Des initiatives solidaires pourront être envisagées également à destination d'autres publics fragilisés, les jeunes en particulier, en fonction de l'étendue des impacts de la crise économique et sociale qui restent encore à mesurer.

Au final, la Ville devrait inscrire la progression de ses dépenses au BP dans la limite d'un pourcentage d'évolution de + 3 %, à hauteur naturellement des recettes attendues.

④ LA MARGE DE MANŒUVRE ET L'AUTOFINANCEMENT

L'annexe « Analyse financière » présente une analyse rétrospective et prospective des comptes de la commune sur la période 2012-2021. Les années 2012 à 2019 sont basées sur des chiffres exacts, issus des comptes administratifs, alors que l'exercice 2020 encore en cours n'est qu'estimatif et l'exercice 2021 prévisionnel.

On constate que l'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) est toujours restée sur la période comprise entre 3 et 4 millions, permettant de couvrir prioritairement la charge de la dette (stable autour de 1,6 million), et de proposer ainsi un disponible positif pour l'autofinancement. Cela dit, cette capacité d'autofinancement théorique n'a souvent été utilisée que partiellement, du fait que la section d'investissement était suffisamment alimentée par les subventions et les dotations (FCTVA notamment) pour couvrir les dépenses. La commune a donc non seulement évité tout recours à l'emprunt depuis 2010, mais aussi maintenu un excédent budgétaire global de l'ordre de 5 millions.

Depuis 2018 on constate un fléchissement de la tendance, avec une épargne qui commence à s'éroder sous le double effet de recettes en ralentissement (impact négatif de la diminution par 2 de la DPV en 2019 notamment) et de dépenses dynamiques (progression de la masse salariale liée aux recrutements dans les secteurs prioritaires de l'Éducation et de la Prévention et à la mise en place du nouveau régime indemnitaire et augmentation des contributions au SIVU et au CCAS).

La conséquence se traduit par un arbitrage fondamental à opérer dans la stratégie à court/moyen terme : poursuivre le prélèvement à petite dose dans la réserve budgétaire de la Ville, entamé depuis deux ans, ou réamorcer le recours à l'emprunt.

Néanmoins, la commune continue à respecter les deux objectifs majeurs assignés par L'État aux collectivités : une baisse de l'endettement liée à l'absence d'emprunt nouveau depuis 10 ans et une contribution à la modération fiscale liée au gel des taux depuis 22 ans.

⑤ LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un document qui affiche les intentions de réalisation sur les années à venir, en présentant le coût d'objectif des différents projets, phasés dans le temps et surtout leurs conditions de financement au regard des subventions attendues et de la capacité de la Ville à mobiliser de l'autofinancement pour minorer au final le recours à l'emprunt, qui doit rester limité dans un objectif théorique de stabilisation de l'endettement.

Ces intentions demandent naturellement à être formalisées ensuite chaque année dans le cadre du Budget Primitif, en fonction de leur faisabilité technique et financière.

Pour la période 2021 – 2026 (cf. annexe « PPI »), les opérations programmées concernent **3 grands projets majeurs** :

* la reconstruction de la piscine, dont le coût d'objectif est estimé à 13.500.000 €, avec un total de subventions espéré à 55 % (sachant que l'Agence Nationale du Sport qui avait été sollicitée pour 2.000.000 € a répondu cette semaine favorablement, mais à hauteur de 935.000 € seulement) ;

* la création et la rénovation de locaux scolaires pour répondre à l'augmentation des effectifs, que ce soit sur les établissements communautaires encore gérés par Bordeaux Métropole, ou sur les établissements communaux, avec une priorité sur l'école du Grand Tressan, financée par les subventions de droit commun de la Métropole et les participations des promoteurs privés du secteur dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) ;

* l'extension de la Maison des Sports des Iris, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Bordeaux Métropole en tant que propriétaire de l'équipement ;

et **5 autres opérations d'envergure financière significative** :

* la rénovation des terrains de sport Dugarry et Sayo ;

* l'installation d'un Pôle d'écritures sur Valmont dans les locaux rénovés ;

* la réalisation d'aménagements de quartier dans le cadre de l'ANRU 2 sur Carriet (espaces verts, éclairage public, plateformes de mobilité, entrée du Parc Carriet) ;

* l'aménagement d'un parc arboré sur le site de la résidence de santé Les Coteaux ;

* la requalification de l'Esplanade Mitterrand, après la démolition des bâtiments et le déménagement des modulaires opérés en 2018.

A côté de ces opérations spécifiquement identifiées, le PPI intègre aussi naturellement les investissements réguliers sur le Patrimoine, les Espaces publics, les acquisitions de véhicules et de matériel, avec deux enveloppes particulières :

~ la première dédiée aux aménagements obligatoires en terme de mise aux normes accessibilité ;

~ la seconde affectée au gros entretien du patrimoine Scolaire, pour les écoles communales et celles rétrocédées par Bordeaux Métropole.

Dans ce PPI ne figure pas le projet de reconstruction de la Crèche collective et familiale de Condorcet, qui est bien identifié mais dont le périmètre et les modalités de portage budgétaire sont encore à discuter avec le SIVU.

Pareillement, n'apparaît pas une enveloppe spécifique pour les Budgets Participatifs, initiative nouvelle de ce mandat, mais les réalisations qui émaneront de cette instance, essentiellement sur des aménagements de quartier en terme de mobilier urbain, de jeux pour enfants, d'espaces verts, de cours d'école, seront imputées sur les lignes correspondantes dans le chapitre Entretien du Patrimoine.

Concernant les conditions de financement globales de ce PPI, l'ensemble des dépenses projetées s'élèverait à **56.000.000 € HT**, dont environ 53 % couvertes par des subventions et des portages de maîtrise d'ouvrage par Bordeaux Métropole.

Les **31.460.400 € TTC** restant à la charge de la Ville seraient financés sur la période par :

* 4.960.000 € de remboursement de TVA (par le Fonds de Compensation de la TVA);

* 2.400.000 € de dotations d'équipement constituées par le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) et la Taxe d'Aménagement reversée par la Métropole ;

* 4.800.000 € d'autofinancement « obligatoire », tenant à l'amortissement réglementaire des acquisitions annuelles de matériel ;

* 7.200.000 € d'autofinancement « volontaire » dégagé sur la section de fonctionnement, à raison d'une moyenne de 1.200.000 € par an ;

* 600.000 € de produit de cessions foncières, attendus notamment du solde de la vente des terrains Carriet cédés à la SEM ;

* et donc par différence, au titre de variable d'ajustement globale, de l'emprunt nouveau plafonné à un niveau cumulé sur la période à hauteur de **11.500.000 €**, pour s'inscrire dans un objectif global de **stabilisation de l'endettement** puisque sur la période, les montants de capital remboursé seraient quasiment égaux aux montants de capital emprunté (cf. annexe « Dette »).

Pour terminer, il convient également de rappeler qu'un PPI est un document **prévisionnel**, qui n'a de valeur qu'au moment où il est établi et susceptible d'être régulièrement actualisé et modifié en fonction :

* du coût d'objectif des dépenses (soumis au résultat aléatoire des appels d'offres et à l'actualisation des prix) ;

* du montant des subventions (variable selon les règlements d'intervention et le positionnement définitif des partenaires) ;

* du glissement des calendriers dans le temps (en fonction des contraintes techniques et budgétaires, mais aussi institutionnelles) ;

* du coût des emprunts (dépendant de l'évolution des marchés monétaires).

Et plus globalement il faut redire que ces orientations budgétaires sont établies sur des hypothèses encore conditionnées par le Projet de Loi de Finances en cours de discussion, qui ne sera adopté dans sa forme définitive que postérieurement au vote du Budget Primitif de la Ville. Des ajustements pourront toujours être opérés fin mars au moment du vote des taux de fiscalité (si les recettes des dotations s'avéraient encore plus minorées que nos prévisions prudentes) et en septembre à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire.

M. FEUGAS :

Monsieur le maire, chers collègues, en préambule à l'analyse, aux réflexions et remarques que suscite le rapport d'orientations budgétaires 2021, je veux, au nom du groupe des élus des élus communistes, aborder de façon générale la situation politique actuelle qui, à l'évidence, a un impact particulièrement négatif sur la vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Notre pays traverse, subit une crise économique sociale et environnementale d'une rare violence. La pandémie de la COVID-19 a considérablement renforcé ce constat. Contre les drames humains qu'elle entraîne, la pandémie a mis en avant les désastres provoqués par la mondialisation financière. La mise à l'arrêt de notre économie nationale a conduit à une explosion du chômage et de la précarité. La misère et la faim font leurs retours en France. Les associations humanitaires et caritatives sont débordées et c'est par exemple le Secours Catholique qui évalue dans son très récent rapport à 10 millions les personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Notre pays est menacé par une forme de désintégration économique, sociale et démocratique. La désintégration économique, résultat d'une mondialisation libérale sauvage, implique une désintégration sociale accélérée. Le droit du travail, les droits sociaux attaqués depuis des années sont encore dégradés au nom du sauvetage de l'économie. Cette pandémie aggrave une crise politique profonde, une crise de confiance à l'égard des élus, une crise des valeurs.

Il s'agit là d'un véritable processus de désintégration démocratique et y compris d'existence, comme en attestent la réduction drastique de l'accès aux soins, les difficultés à se loger dignement, la maltraitance dans la vie quotidienne des familles. Les promesses non tenues depuis des années, les vives déceptions après de grands espoirs sont, de toute évidence, à la source de cette grave perte de confiance symbolisant l'abstention croissante lors des consultations électorales.

Cette perte de confiance ouvre le chemin aux démagogues, à ceux qui, pour conquérir le pouvoir, dressent celles et ceux qui souffrent les uns contre les autres, plutôt que de les unir face aux puissances financières.

Le danger de la montée du Front National transformé en rassemblement puise sa raison d'être dans le terreau de la déception, de la colère, de l'injustice, du racisme envers d'autres humains. D'ailleurs, l'élection d'Emmanuel MACRON ne s'est pas faite par adhésion à son projet, mais majoritairement pour faire barrage à l'extrême droite. C'est ainsi qu'il avait été mis sur orbite pour sauver un système en perdition.

Trois ans après son élection, la réalité s'impose : le nouveau chef de l'État a mené une offensive tous azimuts au service des riches et du patronat. Les citoyens, citoyennes, n'ont pas voté le 7 mai 2017 pour toutes les atteintes sociales promulguées avec une autorité quasi antidémocratique. Elles et ils n'ont pas voté pour une mise en accusation des collectivités territoriales et leur asphyxie financière, quand on sait qu'elles sont un lien irremplaçable de proximité, d'expression et de solidarité nationale et de mise en œuvre du service public.

Il y a donc urgence pour s'opposer à ce Gouvernement qui, accompagné par la droite parlementaire, va instaurer une politique de différenciation entre collectivités territoriales dans un contexte d'austérité budgétaire et de mise en concurrence généralisée, ainsi que de rompre avec les choix au service de la finance. On y retrouve tous les ingrédients d'une politique toujours davantage au service des plus riches avec une trajectoire néfaste de cadeaux en leur faveur ainsi qu'aux grandes entreprises, creusant chaque année un peu plus les déficits de l'État. Tout cet argent public distribué sans aucune contrepartie, principalement pour l'emploi.

Par contre, il serait utile et nécessaire de prendre réellement en compte les difficultés des TPE ou PME en les libérant des charges financières et compenser à 100 % leurs pertes de chiffre d'affaires, mais elles n'auront en fait que des miettes.

Contrairement aux discours sur l'importance des territoires, les collectivités territoriales voient leur autonomie financière toujours plus érodée et c'est encore le cas cette année dans le PLF. Elles sont totalement oubliées dans le plan de relance. Cela se vérifie aussi dans le projet de nos orientations budgétaires.

Le rapport dont la lecture est bien structurée par nos services municipaux, notamment celui des finances, démontre du mieux possible, et vous l'avez explicité, Monsieur le maire, la grande prudence, voire la méfiance, dans les prévisions attendues des services de l'État en dotations. Les choix à opérer pour le prochain budget primitif vont devoir être abordés avec lucidité sur les possibilités de gestion possibles et qui ne pénalisent pas les lormontaises et les lormontais.

Il faut noter dans les perspectives la volonté de maintenir un niveau intéressant d'investissement permettant aussi une aide conséquente pour l'emploi et que permet la gestion saine de nos finances communales.

Voilà, Monsieur le maire, les avis que je voulais émettre dans mon intervention.

Mme CASANOVA :

Un certain nombre de choses ont été dites par M. FEUGAS que je ne reprends pas.

Les prévisions dans le cadre du PLF 2021, en discussion au Parlement, sont effectivement inquiétantes en termes de croissance, de déficit et d'endettement au niveau national. Cela va forcément se répercuter au niveau communal.

Dans le document, il est dit que la situation n'était déjà pas au beau fixe avant une réforme fiscale qui ne sera pas favorable à la Ville et ne le sera pas pour déterminer sa dotation de péréquation.

La revalorisation indiciaire des bases des locaux sera très faible, passant de 150.000 € en 2020 à 25.000 € en 2021.

L'engagement de l'État n'est pas assuré au-delà du 1^{er} trimestre 2021 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL). La Dotation de Croissance et de Solidarité est stable mais peut baisser.

Les dépenses de fonctionnement et logiquement, surtout celles liées à la protection sanitaire, ont augmenté de 250.000 € par rapport à l'an dernier et personne ne peut dire jusqu'à quand.

Les emprunts même renégociés pèsent sur la commune qui devra s'en acquitter lourdement jusqu'en 2028 surtout pour le plus important et 2040 pour 2 autres.

Aucun soutien financier n'a été accordé par l'État pour que les collectivités puissent faire face aux dépenses sanitaires, pour compenser les pertes de recettes fiscales liées à un ralentissement économique qui n'en finit pas.

Pour les jours qui viennent, on ne peut être qu'inquiet.

Ce n'est pas le cas des fortunes du CAC 40 qui ont, au contraire, plus que bénéficié des aides fiscales du Gouvernement durant la pandémie, sans parler des milliardaires encore plus nombreux et plus riches.

C'est pour leurs profits que les SANOFI, AIRBUS ou RENAULT licencient, pour augmenter les dividendes de leurs actionnaires favorisant la spéculation en Bourse. Ce sont eux qui ont été arrosés d'aides pendant qu'un million de personnes supplémentaires ont basculé depuis la crise sanitaire sous le seuil de pauvreté, s'ajoutant aux 9,3 millions déjà existantes.

C'est ainsi que dans une commune comme Lormont, le taux de pauvreté est de 29 %, de 38 % à Castillon-la-Bataille, de 39 % dans les quartiers de la politique de la ville à Bordeaux, que les associations comme le Secours Populaire ou la Banque Alimentaire ont vu leur nombre de bénéficiaires augmenter de 45 % depuis le confinement, dont beaucoup de nouveaux venus, de CDD, de saisonniers, d'autoentrepreneurs, d'artisans avec, à Bordeaux, le nombre d'étudiants

bénéficiaires multiplié par 6 depuis mars. 8 millions de personnes recourent à l'aide alimentaire, contre 5 millions habituellement et ça continue.

Le RSA, stable depuis 2016, explose de 9 % depuis mars et devrait atteindre les 2 millions d'allocataires.

Et la situation va s'aggraver. La Banque de France confirme un taux de chômage au-dessus des 10 % en 2020, puis de 11 % dès le premier semestre 2021. Situation d'autant plus grave qu'aujourd'hui, sur 6,3 millions de personnes sans emploi, seulement 2,6 millions touchent des indemnités de chômage.

Face à cette situation, les Gouvernements et les classes dominantes n'ont qu'une politique : la relance à tout prix des profits par un océan de dettes qui ne fait qu'aggraver la situation globale.

Cela fait des années que l'État distribue des milliards aux entreprises au nom de l'emploi.

Ainsi, le CICE mis en place par HOLLANDE a atteint jusqu'à 18 milliards par an en 2016 pour n'aboutir au maximum qu'à 160.000 emplois créés, soit 130.000 € par emploi et par an. Un beau pactole pour le grand patronat.

Les 100 milliards du dernier plan de relance évoqué comme une solution dans le document s'ajoutent aux 470 milliards d'€ du plan d'urgence déployé au début de la crise. Cette politique de subventions, d'exonérations ou de cadeaux fiscaux au grand patronat et aux plus riches prend une nouvelle ampleur.

Grâce à elle, la Bourse se porte bien encore mieux, à l'image du CAC40, tombé de 6.000 à 3.900 points en mars et qui oscille de nouveau autour de 5.000 points ... Le magazine Forbes a révélé que la fortune des milliardaires dans le monde a augmenté de 25 % pour atteindre plus de 10.000 milliards de dollars fin juillet 2020 grâce aux plans de relance des Gouvernements !

C'est ainsi que les plans de licenciements se multiplient, avec l'objectif d'alimenter ce même casino boursier : d'après le ministère du travail, entre mars et septembre, il y a eu 394 PSE prévoyant 57.000 licenciements, contre 249 PSE avec 18.500 licenciements sur la même période l'an dernier. Les APD et APLD pour licencier ou baisser les salaires se multiplient.

Le Gouvernement vante que ce « pognon de dingue » comme dirait MACRON, va « ruisseler » sur les emplois ... Il ne ruisselle que sur les comptes des banques !

Pour une véritable réforme fiscale au service des travailleurs, des petits entrepreneurs, artisans et non de la finance, il faut que le monde du travail ait le contrôle sur un système bancaire unique s'en prenant au capital.

Il lui faut imposer aux grandes fortunes et aux entreprises comme celles de la pharmacie d'œuvrer pour le bien collectif en ouvrant leurs livres de comptes, en les expropriant si elles ne suivent pas. Face à une pandémie mondiale, le bien public ne peut rester entre des mains privées.

Malgré le confinement, les travailleurs de la santé ont manifesté pour cesser d'être les premiers de corvée obtenant une prime insuffisante, non également distribuée. A Lormont, les aides à domicile d'A2S33 ont fait grève et manifesté le 29 octobre pour ne pas voir leurs conditions de travail encore plus dégradées. Elles se battent encore pour une prime de 1.000 € que le Département ne leur a toujours pas versée alors qu'elles étaient au chevet des personnes âgées et malades durant le confinement et après.

Mardi 10 novembre, plusieurs écoles étaient fermées à Lormont, tout le personnel étant en grève parfois. Les enseignants du lycée Élie Faure ont fait valoir un droit d'alerte, ont obtenu des demi-journées banalisées pour discuter d'un hommage à Samuel PATY non détourné au service du pouvoir et pour un vrai un protocole sanitaire pour que les lycées contre la propagation du virus chez les jeunes. Pour qu'il y ait moins d'élèves et de bonnes conditions d'études en présentiel, il faut des embauches statutaires d'enseignants, des locaux, des programmes allégés et des examens reportés en fin d'année.

Tout cela signifie des discussions, des liens, des luttes communes entre les travailleurs dans les entreprises, avec ou sans emploi, avec ou sans papiers, embauchés et précaires, avec les chômeurs privés d'emplois, comme avec la population.

Voilà ce que je voulais dire.

M. BORDENAVE :

Ma remarque porte sur ce que vous avez pu indiquer comme étant le pourcentage d'augmentation de la masse salariale qui était prévu à 3 % sur l'année prochaine au même titre que cette année. Ce qui veut dire que l'assiette de 2019-2020 ayant déjà augmenté, les 3 % en 2021 donneront moins de marge de manœuvre que celle de 2020. Avec ce que vous avez pu indiquer dans les orientations sur les augmentations d'effectifs en relation avec l'augmentation des personnels de la commune, nous pensons que 3 %, ce ne sera pas suffisant. Vous devriez passer à 4 ou à 5 et nous expliquer ce que cela pourrait représenter de passer à 4 ou à 5. Merci.

Mme RECHAGNEUX :

Sur la forme du débat des orientations budgétaires, je regrette un peu l'absence de chiffres sur les prévisions de dépenses et de recettes dans le fonctionnement et l'investissement. Je félicite les services parce que c'est un document qui est très bien fait, mais il nous manque un peu de précisions sur les lignes budgétaires.

Sur le fond, je partage votre inquiétude quant à l'avenir des finances de la commune. Ce qui m'apparaît comme une certitude en revanche, c'est que tout doit être fait pour que les propriétaires qui sont déjà étouffés fiscalement dans la commune ne supportent pas plus d'impôts. En effet, le déséquilibre entre le nombre de locataires et de propriétaires crée une injustice de fait car seule une partie réduite de lormontais supporte la charge des impôts locaux. L'enracinement et la propriété sont une valeur essentielle pour de nombreux français et il ne faut pas dégoûter, par des impôts, les personnes de devenir propriétaires.

Concernant la suppression de la TH, elle assèche financièrement les communes et il est certain que la compensation de l'État ne restera pas toujours à son niveau actuel. La crise économique qui va suivre la crise sanitaire va l'obliger à réduire la voilure de ses compensations.

Dans ce cadre de rigueur budgétaire, une seule solution nous apparaît possible : chercher des économies et mieux répartir les dépenses.

Vous nous proposerez de voter un fonds de soutien en direction des associations, ce qui engendrera une augmentation de 200.000 € du poste de dépenses relatif aux associations. Nous nous réserverons le droit de refuser certaines demandes d'aides pour des associations qui ne nous paraîtront pas avoir un intérêt strictement local.

Sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement, nous serons très vigilants sur le fait qu'une partie de l'augmentation de ces dépenses ira à la police municipale car la première volonté des lormontais est de retrouver une ville sûre.

Pour conclure, nous regrettons comme vous la perte d'autonomie financière des communes qui est induite par ces réformes. A l'heure où les citoyens demandent plus de proximité, la recentralisation des compétences est une grave erreur. De plus, le taux de la Taxe d'Habitation était un assez bon moyen de vérifier la qualité de la gestion des finances locales et c'est un indicateur que nous n'aurons plus désormais.

M. QUERTINMONT :

Nos débats de ce soir sont marqués, à la fois, par l'inquiétude sur l'impact de la crise actuelle sur notre société au niveau social comme sanitaire et par le niveau des conséquences sur notre économie et donc nos finances communales.

Cette difficulté à appréhender précisément nos recettes 2021 doit nous encourager à poursuivre la saine gestion qui prévaut depuis de nombreuses années. Car nous savons le faire en continuant à rester ambitieux, volontaristes, créatifs.

Ce contexte si spécial vient s'ajouter à une tendance qui se renforce depuis plusieurs années et qui vise à mettre la main petit à petit sur l'action des collectivités territoriales.

A l'heure de cette nouvelle couche de centralisation supplémentaire de l'État au travers du fumeux changement de la taxe d'habitation en une compensation dont on sait déjà que son simple maintien sera le fruit de combats permanents, nous réclamons, nous élus locaux, la capacité à pouvoir faire nos propres choix.

Maintenir les recettes fiscales à la moitié de nos recettes est essentiel, ainsi que c'est le cas dans le budget 2021. C'est ce qui nous permet d'être moins à la merci des dotations – certes complètement logiques pour un territoire comme le nôtre, mais, on le sait trop bien, susceptibles d'être limitées par un État dont la réalité budgétaire est bien éloignée de notre bon sens lormontais.

Notre budget est maîtrisé, nous ouvre des possibilités d'investir, malgré le choix fort du maintien de nos bases fiscales et aucun nouvel emprunt depuis une décennie. Un choix de désendettement que nous devons encore poursuivre, tant sont incertains les mois qui s'annoncent. Notre endettement reste dans la moyenne des communes de notre dimension et de notre profil et il doit le rester afin de protéger à la fois notre avenir et aussi notre capacité à répondre aux attentes des citoyens de la commune et validées en mars dernier.

Car ce budget 2021 traduit ce qui nous lie aux lormontaises et lormontais, au choix qu'ils ont clairement fait lors des dernières élections municipales. Celui de l'ambition et de la raison, du volontarisme et de l'humilité. Celui d'une saine gestion et des nouveaux projets.

Tout d'abord les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Certes, au quotidien, ce n'est pas simple : les différentes commissions qui ont travaillé sur ce budget ont toutes été confrontées, tant en fonctionnement qu'en investissement, à la difficulté de gérer au mieux nos ressources, de prioriser, de choisir et peuvent témoigner que notre territoire et ses habitants auraient besoin d'encore plus de moyens.

Et lorsque nous présentons un budget où la masse salariale est en progression de 3 %, nous nous assurons que les forces vives de la municipalité seront en mesure de décliner nos objectifs et de répondre aux attentes et aux besoins de la population. Remarquables d'engagement et de disponibilités dans la période que nous traversons, les agents de la Commune sont les piliers de notre fonctionnement. Lormont Ville Solidaire a notamment bien besoin, à l'heure actuelle, de ces formidables acteurs engagés.

Lorsque nous présentons un budget où les subventions représentent 13 % de nos dépenses, avec en plus un fonds de soutien, c'est l'illustration de notre soutien à l'engagement citoyen, au bénévolat, qui sont préservés. Nous nous assurons ainsi que le socle républicain reste solide, tant le dynamisme de notre ville serait bien moins important sans tous les habitants qui s'impliquent. Il faut s'appuyer sur eux et leur faire confiance pour participer à nos côtés à nos projets. C'est tout le sens des budgets participatifs que nous mettons à leur disposition.

Lorsque vous parcourez les lignes de notre programme d'investissement, elles traduisent nos engagements pris en mars dernier pour le mandat qui s'ouvre et qui se mettent en place à partir de 2021 : Porter une cité éducative, ses actions, ses forces vives, c'est aussi construire des pôles éducatifs.

Avoir l'ambition d'une ville jeune, culturelle, sportive, c'est rénover les terrains de sports, agrandir la maison des sports des Iris, reconstruire la piscine municipale, accompagner le développement de la médiathèque et du Pôle Brassens-Camus. Aménager les parcs et les espaces verts, poursuivre l'aménagement du fil vert, lancer le programme d'agriculture urbaine du Grand Tressan, c'est porter la ville verte et engagée. Lancer le programme de rénovation urbaine de Carriet, requalifier l'esplanade François Mitterrand, favoriser les mobilités actives, fluidifier les échanges avec les autres territoires qui nous environnent, c'est vouloir Lormont Ville habitée, active et inclusive.

Ce budget porte bien la marque de notre ambition. Il est donc également marqué par notre humilité et notre prise en compte du contexte actuel.

En présentant ce budget aux lormontaises et aux lormontais, nous leur permettons de vérifier dans les faits que nos engagements seront tenus et que leurs attentes sont entendues.

M. LE MAIRE :

Merci pour ces différentes interventions sur ces orientations budgétaires. Chacun a pu exprimer son regard avec des points communs. Dans les points communs, il y a une certaine inquiétude par rapport à ce cadre national. Dans la loi de finances que j'évoquais, on sent qu'il y a peut-être au niveau du Gouvernement un peu trop d'optimisme sur les perspectives de croissance, sur les possibilités ou les capacités à abonder ainsi les collectivités locales. Mais nous devons être vigilants sur tous ces points.

Vigilance également parce que c'est vrai que dans les grandes évolutions, vous l'avez évoqué avec la fiscalité locale, on voit bien des suppressions de taxes qui font que la fiscalité sera orientée presque exclusivement sur le propriétaire et sur les dotations. Ce sont des évolutions qui, quelque part, limitent l'autonomie des collectivités locales, notre marge de manœuvre, de liberté et on voit bien que petit à petit c'est un lien avec les décisions nationales, les dotations, que nous souhaitons préserver ou valoriser puisque c'est petit à petit le seul élément qui peut permettre dans beaucoup de collectivités locales de stabiliser les dépenses qui, d'une façon inéluctable, évoluent et vont évoluer avec ce qui a été mis en avant, la nécessité de rechercher l'équilibre entre des dépenses à prendre en compte, des besoins et puis, une gestion qui doit rechercher des équilibres.

Notre programme d'investissement est ambitieux. Je pense que s'ajouteront d'autres éléments et au fur et à mesure qu'un certain nombre de collectivités vont décliner des propositions, on aura la possibilité de s'y inscrire.

Je prends un exemple : la Métropole va porter un plan sur 1 million d'arbres en métropole. Comment la Ville va-t-elle s'inscrire dans ce cadre-là ? Quels sont les investissements qu'il sera nécessaire d'accompagner ? On voit bien que c'est un document d'orientations, ce n'est pas un document fixe, définitif, mais qui au contraire va prendre en compte toute une série d'éléments et un environnement que nous ne connaissons pas encore et qui est un peu incertain sur 2021.

Des éléments positifs quand même, c'est que nous avons toujours un certain dynamisme des bases. C'est une vision qui permet de souligner que la Ville avance dans le projet de ville avec un attrait et un intérêt qui amènent de plus en plus un dynamisme réel au niveau des bases.

Sur la vie associative, je revendique depuis toujours un soutien fort aux associations de la Ville. Ce sont plus de 300 associations. Il faut surtout maintenir ce tissu-là. C'est vraiment le premier espace de liberté, la loi de 1905, la liberté de se rassembler à l'échelon local. On parle des libertés et c'est une évidence que pour nous, c'est le premier élément qui doit favoriser la liberté du citoyen de se rassembler dans une association, de la faire vivre avec ce que l'on porte, ce que l'on partage et puis, l'association porte les valeurs, les fondamentaux de la République, avec la laïcité au cœur de ce qui est porté par la vie associative.

Très bon débat. C'était l'objet de ces orientations budgétaires et je vous remercie de ces échanges, de leur qualité et du regard des uns et des autres sur ce qui se dessine sur 2021.

On peut passer au deuxième dossier qui est à l'ordre du jour. Dans la continuité du débat sur notre programme d'investissement, pour que ce programme se réalise avec les ambitions qui ont été mises en avant, que nous puissions avoir des soutiens et notamment de l'État à travers cette Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Cette question n'est pas soumise à vote.

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 14 décembre 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**